

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-06-CCAS

Convocation du 14 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES
Objet : Subventions 2023 aux associations

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER thomas, adjoint au maire chargé des Affaires sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, M. BARREAU ayant donné pouvoir à M. FOURRIER

Secrétaire de séance M. DEVAUX

Rapport présenté par Mr.FOURRIER

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention ordinaire	Total
France ADOT 71	100.00 €	100.00 €
Foyer des jeunes travailleurs Montceau	250.00 €	250.00 €
Solidarité Services	325.00 €	325.00 €
Les restos du cœur	500.00 €	500.00 €
F.N.A.T.H	150.00 €	150.00 €
Les Papillons blancs d'entre Saône et Loire	250.00 €	250.00 €
Les Papillons blancs Bourgogne Sud	50.00 €	50.00 €
Valentin HAUY	100.00 €	100.00 €
Total	1 625.00€	1 625.00€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

- Décide d'allouer les subventions telles que proposées aux associations
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



Le secrétaire de séance,

Marc DEVAUX

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 Mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 Mars 2023